

**MAIRIE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

=====

*Nombre de Membres*  
*En exercice : 11*

*Présents : 7*

*Pouvoirs : 2*

*Absents excusés : 4*

*Qui ont pris part à la délibération : 09*

**SEANCE DU 25 JUIN 2024**

=====

L'an deux mil vingt-quatre et le 25 du mois de juin à 18 h 30, le conseil d'administration du C.C.A.S. de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique VIENOT, Vice-présidente du CCAS.

**Présents** : Mme VIENOT - Mme DEMIERRE - Mme MATHIVET - Conseillers municipaux - Mme MAIS - Mme MARECHAL - Mme BROGLY - Mme ROURE - Membres

**Pouvoir** : M. VINCENT à Mme VIENOT - Mme PECHARD à Mme ROURE

**Absents excusés** : M. VINCENT - Mme SAUQUET - M. CALMET - Mme PECHARD

**3 - INFORMATION RELATIVE A LA PRISE EN CHARGE DE FACTURES D'EAU**

Madame Véronique VIENOT, Vice-présidente, informe les membres du conseil d'administration des problèmes financiers rencontrés par des administrés.

Afin de les soutenir et de les aider à surmonter leurs difficultés, Madame VIENOT, propose la prise en charge sur le fonds de solidarité de VEOLIA, des frais de consommation de 9 personnes pour un montant total de **2 454.23 €**.

Le Conseil d'Administration délibérant,

- OUI l'exposé de Madame VIENOT, Vice-présidente,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- CONSIDERANT la situation délicate des demandeurs,  
**PREND ACTE**
- De l'information qui leur a été donnée par Madame la Vice-présidente relative à la prise en charge sur le fonds de solidarité de VEOLIA des factures ci-dessus référencées pour un montant total de **2 454.23 €**.

Pour extrait conforme, le 26 juin 2024.

Signé :  
La Vice-présidente  
Véronique VIENOT